



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 19 mai 2022

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021-2022 du COBARIC qui s'est tenue le 19 mai 2022 par téléconférence Zoom et en présentiel au centre de loisirs de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Les membres suivants étaient présents :

M. Simon Arbour, CISSS de la Chaudière-Appalaches
Mme Chantal Bouchard, Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)
Mme Josée Breton, Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)
M. Jean Cliche, Corporation du domaine du parc Taschereau
M. Serge Côté, Ville de Lévis
M. Fernando Couture, Les embellissements de la Chaudière
M. Denis Dion, MRC de Lotbinière
M. Olivier Dumais, MRC Nouvelle-Beauce
M. Pierre Dumas, Association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Milles (APEL3M)
M. Daniel Giguère, Innergex
M. Martin Ladouceur, Association des propriétaires de boisés privés de la Beauce
Mme Jenny Lehoux, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
M. Robert Mercier, Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant
M. Luc Proulx, Membre coopté
Mme Danièle Provencher, MRC du Granit
M. Daniel Samson, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Sont également présents : Mme Marylène Guay, associée chez Lachance Parent CPA inc., M. Antony Boutin, technicien de la faune, Mme Véronique Brochu, directrice générale, M. Jean-Sébastien Delisle, adjoint administratif, M. Raphaël Leblond, technicien de rivière, Mme Pauline Marquer, chargée de projets et du PDE, Mme Francine Paradis, adjointe administrative, M. Ludovic Pelletier-Fréchette, professionnel en géomatique, M. Mathieu Provost, chargé de projets et à la berce du Caucase, Mme Isabelle Lapierre, technicienne en environnement, Mme Émilie Sirois, chargée de projets en communications, Mme Marie-Ève Thérout, coordonnatrice de projets et géomatique, Mme Sofianne Bouchard-Verret, chargée de projets inondation et milieux humides et Mme Marine Gaumer, agente en communication numérique.

1. Ouverture de l'assemblée

La réunion est ouverte à 17h05.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Résolution AGA20212022/001

*Il est proposé par Monsieur Robert Mercier
appuyé par Monsieur Olivier Dumais
et résolu à l'unanimité*

DE NOMMER Monsieur Luc Proulx à titre de président d'assemblée.

Résolution AGA20212022/002

*Il est proposé par Monsieur Martin Ladouceur
appuyé par Monsieur Daniel Giguère
et résolu à l'unanimité*

*DE NOMMER Madame Véronique Brochu à titre de secrétaire
d'assemblée.*

3. Conformité de l'avis de convocation

Le président vérifie la conformité de l'avis de convocation transmise le 4 mai 2022. La convocation est conforme, le délai dans les règlements généraux étant de 10 jours.

Résolution AGA20212022/003

*Il est proposé par Monsieur Jean Cliche
appuyé par Monsieur Serge Côté
et résolu à l'unanimité*

DE CERTIFIER CONFORME la convocation.

4. Vérification du quorum

Les membres présents constituant le quorum, celui-ci est atteint avec 14 participants.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA20212022/004

*Il est proposé par Monsieur Daniel Giguère
appuyé par Monsieur Martin Ladouceur
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER l'ordre du jour avec dispense de lecture.

Le varia restera ouvert tout au long de la rencontre.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

6. Autorisation des non-membres à participer à la réunion sans droit de vote

Résolution AGA20212022/005

*Il est proposé par Monsieur Olivier Dumais
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

D'AUTORISER les non-membres à participer à l'assemblée.

7. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 mai 2021

Les membres ayant confirmé leur présence ont reçu un projet de procès-verbal préalablement à la rencontre.

On rapporte qu'au point no. 3, il manque le nom du membre ayant appuyé la résolution no. 2. La direction apportera la correction à ce procès-verbal.

Résolution AGA20212022/006

*Il est proposé par Monsieur Martin Ladouceur
appuyé par Monsieur Fernando Couture
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020-2021 avec dispense de lecture.

8. Présentation et adoption des états financiers 2021-2022

Madame Marylène Guay, comptable professionnelle agréée, fait la présentation des états financiers 2021-2022.

Résolution AGA20212022/007

*Il est proposé par Monsieur Robert Mercier
appuyé par Monsieur Daniel Giguère
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER les états financiers 2021-2022.

Départ de Madame Marylène Guay de Lachance Parent CPA inc.

Arrivée de Monsieur Pierre Dumas par visioconférence.

Arrivée de Madame Jenny Lehoux en présentiel.

Arrivée de Madame Chantal Bouchard en présentiel.

Arrivée de Monsieur Simon Arbour en présentiel.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

9. Dépôt et présentation du rapport annuel 2021-2022

Le président et la directrice générale présentent le rapport annuel de l'organisme.

10. Présentation du plan d'action 2022-2023

Les activités prévues pour la prochaine année sont présentées aux membres.

11. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2022-2023

Suite à la présentation de la soumission de la firme *Lachance Parent CPA inc.* pour la tenue d'une mission d'examen.

Puisque la soumission couvre les années financières 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, une résolution de l'assemblée n'est pas requise cette année.

12. Élection des administrateurs

12.1 Nomination d'un président, d'un secrétaire et de scrutateurs d'élection

Résolution AGA20212022/008

*Il est proposé par Monsieur Pierre Dumas
appuyé par Monsieur Martin Ladouceur
et résolu à l'unanimité*

DE NOMMER Monsieur Raphaël Leblond au poste de président d'élection.

Résolution AGA20212022/009

*Il est proposé par Monsieur Robert Mercier
appuyé par Monsieur Serge Côté
et résolu à l'unanimité*

DE NOMMER Monsieur Jean-Sébastien Delisle au poste de secrétaire d'élection.

12.2 Élections

Les administrateurs sont élus pour un mandat de 2 ans. Les postes en élection cette année sont :

Secteur communautaire :

Un (1) poste dans le sous-secteur « environnement » :

- L'administrateur sortant est Monsieur Robert Mercier, de l'association pour la protection du lac Mégantic (APLM)

Trois (3) postes dans le sous-secteur « coopté » :

- L'administrateur sortant est Monsieur Luc Proulx
- Deux (2) postes sont actuellement vacants



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Secteur économique :

Un (1) poste dans le sous-secteur « développement régional » :

- L'administrateur sortant est Monsieur Daniel Giguère, du groupe Innergex

On rappelle que les membres cooptés sont nommés par le conseil d'administration et que les représentants municipaux, de même que les représentants des secteurs forestier et agricole sont désignés par leur organisme d'appartenance et ne sont pas en élection.

On procède aux élections et à la mise en candidature pour les postes en élection.

Secteur communautaire :

Sous-secteur « environnement » :

M. Robert Mercier est proposé au poste d'administrateur par M. Daniel Samson appuyé de M. Serge Côté.

M. Raphaël Leblond propose la fermeture de la période de mise en candidature.

M. Robert Mercier accepte le poste et est élu.

Sous-secteur « coopté » :

M. Luc Proulx est proposé au poste d'administrateur par M. Daniel Giguère appuyé par Mme Jenny Lehoux.

M. Raphaël Leblond propose la fermeture de la période de mise en candidature.

M. Luc Proulx accepte le poste et est élu.

Aucune candidature n'est soumise pour les postes vacants.

Secteur économique :

Groupe industriel et commercial :

M. Daniel Giguère est proposé au poste d'administrateur par M. Olivier Dumais appuyé par Mme Josée Breton.

M. Raphaël Leblond propose la fermeture de la période de mise en candidature.

M. Daniel Giguère accepte le poste et est élu.

Résolution AGA20212022/010

*Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Fernando Couture
et résolu à l'unanimité*

DE FERMER les élections.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

13. Varia

Aucun point n'est ajouté en varia.

14. Levée de l'assemblée

L'assemblée se termine à 18h05.

Résolution AGA20212022/011

*Il est proposé par Monsieur Daniel Giguère
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER l'assemblée.

*M. Luc Proulx
1^{er} Vice-Président*

*M. Olivier Dumais
Secrétaire-trésorier*